

## L'Assurance retraite lance son appel à projets annuel en faveur des résidences autonomie

Paris, le 18 juin 2020

**Du 15 mai au 7 juillet 2020, l'Assurance retraite lance son appel à projets national pour accompagner les porteurs de projets « résidences autonomie » en leur apportant une aide à l'investissement, à hauteur de 10 millions d'euros. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie, maintenir le lien social ainsi que l'autonomie des retraités logeant en résidence autonomie.**

Dans le cadre de cet appel à projets, le plan d'aide à l'investissement soutient :

- Les travaux de réhabilitation
- Les travaux de modernisation
- Les travaux de mise aux normes
- La restructuration
- L'agrandissement
- La reconstruction

Ces travaux liés à la rénovation doivent permettre d'améliorer le cadre de vie, le confort, et la sécurité des résidents, et ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de la demande de financement.

Sont éligibles au plan d'aide à l'investissement les projets répondant aux exigences suivantes :

- Apporter une réponse aux besoins locaux
- Proposer une offre de proximité pour conserver des liens avec l'environnement social et garantir un cadre de vie sécurisant
- Présenter un projet fondé sur le développement de la vie sociale, l'ouverture de la structure sur l'extérieur et la prévention de la perte d'autonomie
- Proposer une prestation de qualité aux tarifs permettant l'accueil de retraités socialement fragilisés
- Proposer un cadre architectural de qualité adapté aux besoins des résidents, répondant aux normes et réglementations en vigueur et s'inscrivant dans une démarche de développement durable
- Bénéficier d'un cofinancement du projet de réhabilitation de la résidence autonomie

Les porteurs de projet ont jusqu'au 7 juillet 2020 pour déposer leur demande auprès de la [Caisse régionale compétente](#).

**De 2014 à 2019**, le Plan d'aide à l'investissement lancé conjointement par la Cnav et la CNSA a été abondé à hauteur de 60 millions d'euros, et a concerné 327 résidences autonomies, dont 10 MARPA, soit 16 325 logements.

**L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale**

*Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et*

la CSSM, le réseau de [l'Assurance retraite](http://www.lassurance-retraite.fr). Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur [www.lassurance-retraite.fr](http://www.lassurance-retraite.fr) (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà 10 millions d'espaces personnels créés !